

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-160

**OBJET : Utilisation et affectation d'un véhicule de fonction**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>72</b>
Représentés	<b>15</b>
Absents	<b>3</b>

Votants	<b>87</b>
Abstention	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>85</b>
Pour	<b>83</b>
Contre	<b>2</b>

**Présents :** Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANEL ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

**Représentés :** Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

**Absents :** Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ; Jean-François VOGUET.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160926-1116-160-DE Date de télétransmission : 04/10/2016 Date de réception préfecture : 04/10/2016
---

# CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

**OBJET** : Utilisation et affectation d'un véhicule de fonction

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957 attribuant aux tribunaux judiciaires compétence pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigées contre une personne morale de droit public,

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes, et notamment son article 21,

VU la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et notamment l'article 34,

VU la circulaire DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service,

**CONSIDERANT** que l'emploi de directeur général des services nécessite la mise à disposition d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service de manière permanente en raison de la fonction occupée,

**CONSIDERANT** que l'attribution d'un véhicule de fonction permet une utilisation exclusive de celui-ci même en dehors des heures et des jours de service, du fait des contraintes de service liées à la nature des fonctions exercées, lesquelles impliquent une disponibilité professionnelle constante,

**CONSIDERANT** que l'attribution d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation,

Après avis favorable du Bureau du 07 septembre 2016,

Après avis favorable de la Commission des Finances du 19 septembre 2016,

**DELIBERE,**

**DECIDE** d'attribuer un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au Directeur Général des Services.

**AUTORISE** le Président à prendre l'arrêté correspondant et à souscrire le contrat de location longue durée afférent.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-1116-160-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016